

2025/24/03/16

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SÉANCE DU 24 MARS 2025**

L'an deux mille vingt-cinq à vingt heures trente, le vingt-quatre mars, le Conseil Municipal de la Commune de GOURIN, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hervé LE FLOC'H, Maire.

Etaient présent(e)s : LE FLOC'H Hervé, HENRY Catherine, BOURLÈS Christophe, LE ROUX Véronique, NÉDÉLEC Rémi, BOCQUILLON Maud, JANNY Patrick, ROYANT Helen, DUFLEIT Anthony, POUPON Marie-Laure, PERON Alan, LE FUR Françoise, LE GOFF Dominique, COUGARD Christelle, GOJJARD Laurine (arrivée à 21h19, après le vote du procès-verbal du conseil municipal du 14/01/2025), LE COROLLER Marie-Ange, LE NAOUR Roger, LE GOFF Jeannine, BAUDET Philippe, TROALEN Anne, BOUÉDEC Jean-Michel, ULLIAC Morgane, PERON Matthieu, formant la majorité des membres en exercice.

Absent(e)s excusé(e)s : LE GRAND Mickaël, LE GRAND Hicham, PICARDA Styren, PHILIPPE Jean-Luc.

Procurations : LE GRAND Mickaël à PERON Alan, LE GRAND Hicham à BOURLÈS Christophe, PICARDA Styren à BOUÉDEC Jean-Michel, PHILIPPE Jean-Luc à ULLIAC Morgane.

Au moyen d'un vote à main levée, par 21 voix « POUR » et 6 voix « ABSTENTION », Catherine HENRY a été élue secrétaire de séance.

Date de convocation : 13/03/2025  
Convocation affichée le : 17/03/2025  
Date d'un ordre du jour complémentaire et affichage : 18/03/2025

Nombre de Conseillers :

En exercice : 27  
Présents : 23  
Procurat(s) : 4

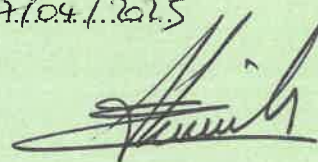
Reçu en Préfecture de VANNES le 04/04/2025

Publié ou notifié le 04/04/2025

Certifié exécutoire le 07/04/2025

A GOURIN, le 07/04/2025

Le Maire,  
Hervé LE FLOC'H



**16- AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE POUR LE DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PRÉALABLE POUR LA CRÉATION D'UN TERRAIN DE FOOTBALL EN GAZON SYNTHÉTIQUE**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de déposer une déclaration préalable en vue de la création d'un terrain de football en gazon synthétique.

Il sollicite l'autorisation du conseil municipal pour effectuer cette démarche au nom et pour le compte de la commune, ainsi qu'à signer et déposer tout document nécessaire à l'obtention de l'autorisation d'urbanisme.

La note de présentation du projet a été transmise aux membres de l'assemblée délibérante.



Département du MORBIHAN

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le

ID : 056-215600669-20250324-D2025240316-DE

## LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir délibéré au moyen d'un vote à main levée et à l'UNANIMITÉ,

**AUTORISE** Monsieur Le Maire, ou son adjoint délégué en cas d'empêchement, à déposer une déclaration préalable nécessaire pour la création d'un terrain de football en gazon synthétique, au nom et pour le compte de la commune, ainsi qu'à signer et déposer tout document nécessaire à l'obtention de l'autorisation d'urbanisme.

Le Maire,

HERVÉ LE FLOCH.



Pour extrait conforme au registre,  
A GOURIN, le 24 mars 2025

La secrétaire de séance,

Catherine HENRY.